

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept avril deux mil quatorze s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé GILLES, Maire.

Présents : Mmes & Ms : Hervé GILLES, Gérard MARION, Viviane BERTOUT-BARBÉY, Alain LEPOUZE, Fabrice DAUBIER, Elodie GUERIN, Virginie HENNEBELLE, Gilles LENFANT, Xavier LEPOUZE, Delphine MAUGUEN, Muriel MENIER, Daniel MOULIN, Hélène PENNEL, Sandra SCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Absents excusés :

Cécile LEVEAUFRE donne pouvoir à Gilles LENFANT

Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Madame PERRET-GENTIL Christelle a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Adhésion CNAS

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités sont tenues depuis la publication de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui a modifié en ce sens la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, d'inscrire au budget des dépenses relatives à des prestations d'action sociale en faveur de leur personnel et de leur famille. Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité et a proposé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1^{er} janvier 2014 et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année multiplié par la cotisation moyenne N-1.

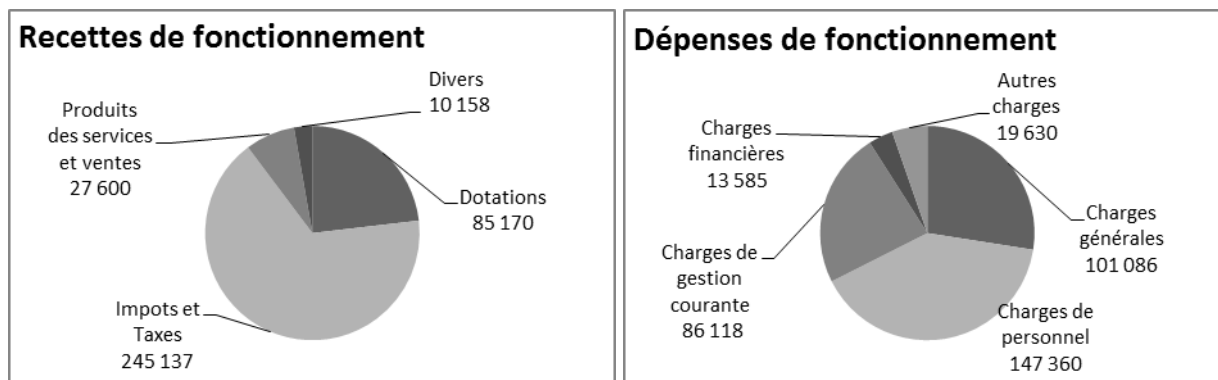
La cotisation moyenne = Compte administratif N-1 X 0.86 %

Avec application d'un montant minimum (plancher) et d'un montant maximum (plafond) par agent (montants arrêtés annuellement par le Conseil d'Administration).

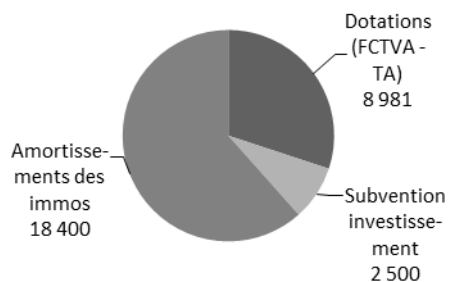
La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif (date d'effet d'adhésion) multipliée par la cotisation plancher.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

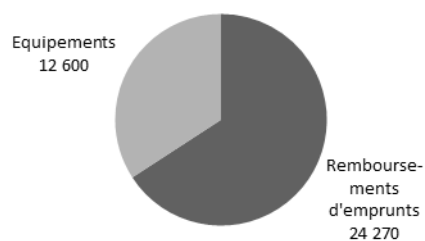
Madame BERTOUT-BARBÉY a présenté le Budget Primitif 2014 :



Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2014.

QUESTIONS DIVERSES

CIGALE

L'Assemblée Générale aura lieu le jeudi 24 avril pour l'élection du président et du ou des vice(s)-président(s).

Délégation de fonctions

Pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, M. le Maire informe le conseil municipal que des délégations de fonctions ont été attribuées aux 3 adjoints.

La séance est levée à 20h50.

Prochain conseil municipal le mercredi 21 mai 2014 à 18h30.